

LE 27 AOÛT 2019
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE MIRABEL

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mardi vingt-sept août deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de madame la mairesse suppléante, Isabelle Gauthier.

Sont présents les conseillers et conseillères :

Mme Guylaine Coursol
MM. Robert Charron
François Bélanger
Patrick Charbonneau
Mme Francine Charles
M. Marc Laurin

Sont également présents :

M. Mario Boily, directeur général
Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe
Suzanne Mireault, greffière

Est absent :

M. Jean Bouchard, maire

Est également absent le conseiller :

M. Michel Lauzon

750-08-2019 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 27 août 2019, tel que modifié comme suit :

Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :

13. Échange de terrains, soit les lots 6 295 135 et 6 295 136 appartenant à la Ville, contre le lot 6 295 138 appartenant à la compagnie « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. », dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (G7 100 N13247 et G7 410 N13247)

Sont ajoutés les points suivants en affaires nouvelles :

- a) Octroi d'une aide financière à « Écoute agricole des Laurentides ». (G5 500)
- b) Engagement de la Ville de Mirabel concernant l'orientation préliminaire dans le dossier portant le numéro 421936 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). (X6 112 103)
- c) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-44, relativement à la construction d'un bâtiment

commercial/industriel sis sur la rue Arthur-Sicard, sur le lot 5 491 789, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)

- d) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-29, relativement à la transformation d'un immeuble agricole en installation de cannabis sis sur le chemin de la Côte-Nord, sur les lots 3 231 601 et 3 232 653, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

7. Acceptation finale de travaux.

751-08-2019	Approbation de procès-verbaux.
--------------------	---------------------------------------

CONSIDÉRANT QUE copie des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 12 août 2019 et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire de ce conseil tenue le 19 août 2019, tels que présentés.

752-08-2019	Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer. (G5 213 N1048)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 9 au 23 août 2019.

D'accepter le dépôt du rapport des contrats accordés de gré à gré par la direction générale pour la période du 20 août au 26 août 2019.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 13 au 27 août 2019 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>1 876 102,96 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>651 639,58 \$</u>
• TOTAL.....	<u>2 527 742,54\$</u>

753-08-2019	Octroi d'une aide financière à « Forme-Active » pour le projet intitulé « Implantation en entreprise d'un programme intégré d'amélioration globale de la santé des employés » (FSPS-2019-04). (G5 500 N15193 #106504)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 13 600 \$ pris à même le fonds de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des

milieux de vie, suite à une demande présentée par « Forme-Active », dans le projet intitulé « Implantation en entreprise d'un programme intégré d'amélioration globale de la santé des employés » (FSPS-2019-04).

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

754-08-2019	Païement d'une subvention à « Tricentris ». (X4 111 103 U4 N13429)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'une entente est intervenue entre Tricentris, centre de tri, et la Ville de Mirabel, relativement à la gestion intégrée de matières recyclables, pour la période du 14 avril 2017 au 14 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU'une crise frappe, actuellement, le marché de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris, centre de tri, se finance en majeure partie grâce aux fruits de la revente des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE Tricentris, centre de tri, a besoin, pour poursuivre ses opérations de liquides additionnels et désire se pourvoir de l'application de l'article 1.4.3 de ladite entente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel accepte de verser une subvention exceptionnelle de 334 008,81 \$ (taxes incluses) à Tricentris, centre de tri, conformément à l'article 1.4.3 de l'entente ci-avant mentionnée, afin de permettre à Tricentris, centre de tri, de poursuivre ses opérations, et par le fait même, permettre à la Ville de Mirabel, de continuer d'y envoyer ses matières recyclables.

755-08-2019	Autorisation et signature d'une demande d'aide financière et d'une convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet Internet haute vitesse. (G5 500 U4 N15382)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 161-02-2019 *Signature d'une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet Internet haute vitesse*, laquelle demande a été déposée auprès du ministère des Affaires municipale et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été acceptée et qu'un montant de 128 000 \$ sera versée à la Ville, dans le cadre du projet « Favoriser l'accès Internet pour tous »;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'autoriser, Éric Beaulieu, directeur de Service des technologies de l'information, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, tous les documents relatifs à la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) relativement au projet Internet haute vitesse, pour le projet « Favoriser l'accès Internet pour tous », ainsi que, plus spécifiquement, la convention d'aide financière relative au présent dossier.

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 756-08-2019), COMPTE TENU DE RELATIONS FAMILIALES :

756-08-2019	Acceptation finale de travaux.
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'asphaltage 2017, phase I, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 108-02-2017 et exécutés par l'entrepreneur « Pavages Multipro inc. ». **(X3 211 U3 N15230)**

MME LA CONSEILLÈRE FRANCINE CHARLES S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉSOLUTION.

757-08-2019	Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement pour desservir le secteur ouest de Mirabel-en-Haut. (2019-060) (X3 512 U3 N14421)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, par appel d'offres publiques publié dans un système électronique approuvé par le gouvernement du Québec, à la demande de soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture des biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, soit « BSA Groupe Conseil – Société d'Ingénierie », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant la préparation des plans et devis incluant la surveillance des travaux relatifs à la construction d'un poste de pompage et d'une conduite de refoulement pour desservir le secteur ouest de Mirabel-en-Haut, pour un prix approximatif de l'ordre de 201 206,25 \$, incluant les taxes et frais incidents, suite à leur soumission reçue le 20 août 2019.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 25 juillet 2019 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 512 N14421, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

L'exécution du présent mandat par la firme constitue une acceptation des termes et conditions prévus à la présente résolution se rapportant au mandat et au montant de ses honoraires.

Également, d'autoriser ladite firme à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec et à émettre à ce dernier, au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet en regard de l'autorisation émise par ce ministère.

La Ville ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation requis par le susdit Ministère.

Finalement, la Ville prendra en charge les infrastructures, notamment leur exploitation et leur entretien, suite à l'acceptation provisoire des travaux par le conseil municipal, le tout selon les dispositions et les termes de la demande, ci-haut mentionnés, approuvée par le conseil municipal.

758-08-2019	Soumission relative à la fourniture et l'installation d'abris 12'x16' aux parcs Cardinal et Charlebel et aux centres culturels Joseph-Savard et Saint-Benoît. (2019-061) (G7 115 U3 N15206)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Groupe Somac inc. », la soumission relative à la fourniture et l'installation d'abris 12'x16' aux parcs Cardinal et Charlebel et aux centres culturels Joseph-Savard et Saint-Benoît, pour des prix unitaires apparaissant au devis, soit un prix global approximatif de 70 607,30 \$, pour les items 1 et 2 de l'option 1, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 23 août 2019.

Cette soumission telle qu'acceptée par ce conseil et la présente résolution tenant lieu de contrat sont accordées aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres numéro 2019-061 préparé en août 2019 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, dans le dossier numéro G7 115 U3 N15206, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

759-08-2019 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 507 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15470 #106561)

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Miguel Nantel et Véronique Tremblay », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 507 (rue de la Turquoise), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

760-08-2019 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 4 966 092 (rue de la Tourmaline), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N14834 #106562)

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'acquérir de « Claude Chalut et Marie-Élise Mathieu », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 4 966 092 (rue de la Tourmaline), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge des cédants.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

761-08-2019 Acquisition d'une servitude d'accès et de passage relativement à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet sur le lot 6 047 501 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X4 210 S14 N15524 #106564)

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'acquérir de « SM Beaupré inc. », ou de tout autre propriétaire, une servitude d'accès et de passage relative à l'installation d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet (STT-UV), sur le lot 6 047 501 (rue du Zircon), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

762-08-2019 Abrogation d'une partie de la résolution numéro 904-11-2018 *Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial et de réseau d'égout sanitaire sur une partie des lots 6 028 125 et 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) », afin de retirer la servitude permanente à des fins de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126. (X3 512 S14 N15346 #104208)*

CONSIDÉRANT QU'un acte de servitude est intervenu relativement à l'acquisition d'une servitude de drainage pluvial et d'égout sanitaire sur une partie des lots 6 028 125 et 6 028 126, dans le secteur de saint-Janvier, tel qu'il appert dudit acte publié sous le numéro 24 380 105 du bureau de la publicité des droits de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger la servitude sur la partie du lot 6 028 126 en ce qui concerne le réseau d'égout sanitaire;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser la modification de l'acte de servitude publié sous le numéro 24 380 105 du bureau de la publicité des droits de Terrebonne, afin de retirer la servitude sur la partie du lot 6 028 126 en ce qui concerne le réseau d'égout sanitaire.

D'abroger une partie de la résolution numéro 904-11-2018 *Acquisition d'une servitude permanente de drainage pluvial et de réseau d'égout sanitaire sur une partie des lots 6 028 125 et 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) », afin de retirer la servitude permanente à des fins de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126.*

Tous les frais afférents à la modification de l'acte sont à la charge de la compagnie « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) ».

763-08-2019	Acquisition d'une servitude temporaire à des fins de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) ». (X3 512 S14 N15346 #104208)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'acquérir de « 9224-3252 Québec inc. (Pascal Demers) », ou de tout autre propriétaire, pour le prix de un dollar :

- une servitude temporaire de réseau d'égout sanitaire sur une partie du lot 6 028 126, dans le secteur de Saint-Janvier, d'une superficie approximative de 191,6 mètres carrés, telle que décrite et montrée à une description technique et un plan préparés le 5 août 2019, par Jonathan Laforce, arpenteur-géomètre, sous le numéro 12 612 de ses minutes.

La servitude est acquise en faveur du lot 3 492 477.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du cédant.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de servitude et les autres documents nécessaires.

764-08-2019	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2338 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">- prévoir des normes pour l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole;- permettre l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole dans la zone RU 3-8. (G8 400)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2338 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- prévoir des normes pour l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole;
- permettre l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole dans la zone RU 3-8.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 23 septembre 2019, à 19 h 30, au centre culturel Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît, Mirabel.

765-08-2019 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- prévoir des normes pour l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole;
- permettre l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole dans la zone RU 3-8. (G8 400) (U-2338)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- prévoir des normes pour l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole;
- permettre l'utilisation de conteneurs à des fins de culture agricole dans la zone RU 3-8.

766-08-2019 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2339 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à ajouter une section afin d'assujettir les complexes de conteneurs à des fins de culture agricole au PIIA. (G8 400)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2339 modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à ajouter une section afin d'assujettir les complexes de conteneurs à des fins de culture agricole au PIIA.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 23 septembre 2019, à 19 h 30, au centre culturel de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît, Mirabel.

767-08-2019 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à ajouter une section afin d'assujettir les complexes de conteneurs à des fins de culture agricole au PIIA. (G8 400) (U-2339)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro U-2304 de façon à ajouter une section afin d'assujettir les complexes de conteneurs à des fins de culture agricole au PIIA.

768-08-2019 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2340 modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre l'installation de complexes de conteneurs à des fins de culture agricole sur des pieux. (G8 400)

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2340 modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre l'installation de complexes de conteneurs à des fins de culture agricole sur des pieux.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 23 septembre 2019, à 19 h 30, au centre culturel de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît, Mirabel.

769-08-2019 Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre l'installation de complexes de conteneurs à des fins de culture agricole sur des pieux. (G8 400) (U-2340)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de construction numéro U-2302 de façon à permettre l'installation de complexes de conteneurs à des fins de culture agricole sur des pieux.

770-08-2019 Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2342 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 10-73 à même une partie de la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin;
- autoriser dans la zone H 10-73, les habitations unifamiliales contiguës, dont les bâtiments ont une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres dans le secteur de Saint-Augustin;
- permettre dans la zone H 10-73, les allées de circulation situées à 2,5 mètres de tout bâtiment principal au lieu de 3 mètres;
- permettre les usages de la sous-classe P4-04 (télécommunications et services connexes) dans la zone RU 2-16, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2342 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 10-73 à même une partie de la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin;

- autoriser dans la zone H 10-73, les habitations unifamiliales contiguës, dont les bâtiments ont une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres dans le secteur de Saint-Augustin;
- permettre dans la zone H 10-73, les allées de circulation situées à 2,5 mètres de tout bâtiment principal au lieu de 3 mètres;
- permettre les usages de la sous-classe P4-04 (télécommunications et services connexes) dans la zone RU 2-16, dans le secteur de Saint-Antoine.

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, présidée par le maire, le lundi 23 septembre 2019, à 19 h 30, au centre culturel de Saint-Benoît, 9175, rue Dumouchel, secteur de Saint-Benoît, Mirabel.

771-08-2019 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :**

- **agrandir la zone H 10-73 à même une partie de la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin;**
- **autoriser dans la zone H 10-73, les habitations unifamiliales contiguës, dont les bâtiments ont une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres dans le secteur de Saint-Augustin;**
- **permettre dans la zone H 10-73, les allées de circulation situées à 2,5 mètres de tout bâtiment principal au lieu de 3 mètres;**
- **permettre les usages de la sous-classe P4-04 (télécommunications et services connexes) dans la zone RU 2-16, dans le secteur de Saint-Antoine. (G8 400) (U-2342)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone H 10-73 à même une partie de la zone RU 10-67, dans le secteur de Saint-Augustin;
- autoriser dans la zone H 10-73, les habitations unifamiliales contiguës, dont les bâtiments ont une largeur de façade minimale de 6,0 mètres au lieu de 7,5 mètres dans le secteur de Saint-Augustin;
- permettre dans la zone H 10-73, les allées de circulation situées à 2,5 mètres de tout bâtiment principal au lieu de 3 mètres;
- permettre les usages de la sous-classe P4-04 (télécommunications et services connexes) dans la zone RU 2-16, dans le secteur de Saint-Antoine.

772-08-2019 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds sur une partie du rang de La Fresnière, de la montée de la Côte Rouge à la montée Rochon, sur la rue Chénier et sur la montée Robillard jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2341)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement interdisant la circulation des véhicules lourds sur une partie du rang de La Fresnière, de la montée de la Côte Rouge à la montée Rochon, sur la rue Chénier et sur la montée Robillard jusqu'à la limite de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

773-08-2019	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rang du Milieu, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement, de régalinge, d'ensemencement et autres travaux connexes, y compris les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 1460 mètres linéaires, à partir d'environ 95 mètres en aval de la limite des lots 1 555 409 et 4 122 407 et se terminant à la limite du lot 1 555 418, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2343)
--------------------	--

Avis de motion est donné par madame la conseillère Francine Charles qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rang du Milieu, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage du premier tiers inférieur, de déboisement, de régalinge, d'ensemencement et autres travaux connexes, y compris les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 1460 mètres linéaires, à partir d'environ 95 mètres en aval de la limite des lots 1 555 409 et 4 122 407 et se terminant à la limite du lot 1 555 418, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

À cet égard, madame la conseillère Francine Charles dépose un projet de règlement.

774-08-2019	Nomination au poste de contremaître pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 200)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Michaël Meilleur au poste de contremaître pour le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à titre de cadre intermédiaire, la date d'entrée en fonction ainsi que les conditions de travail étant établies par la directrice du Service des ressources humaines.

775-08-2019	Nomination au poste de réceptionniste pour le Service des communications. (G4 200)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De nommer Sandra Proulx, au poste de réceptionniste pour le Service des communications, en tant que personne salariée régulière, le tout aux

conditions prévues à la convention collective de travail du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Mirabel (C.S.N.) (Bureaux), la date d'entrée en fonction sera déterminée par la directrice du Service des ressources humaines.

776-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-38, relativement à la construction de trois habitations résidentielles détachées, de type 12plex sis sur la rue du Tisserand, lots 6 204 487 et 6 204 489 ainsi que les lots 6 275 805 à 6 275 807 et 6 204 488 (lots projetés 6 303 493 et 6 303 492), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-38 de « Société en commandite Boisé Laurier » relativement à la construction de trois habitations résidentielles détachées, de type 12plex sis sur la rue du Tisserand, lots 6 204 487 et 6 204 489 ainsi que les lots 6 275 805 à 6 275 807 et 6 204 488 (lots projetés 6 303 493 et 6 303 492), dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 113-08-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-38 de « Société en commandite Boisé Laurier » relativement à la construction de trois habitations résidentielles détachées, de type 12plex sis sur la rue du Tisserand, lots 6 204 487 et 6 204 489 ainsi que les lots 6 275 805 à 6 275 807 et 6 204 488 (lots projetés 6 303 493 et 6 303 492), dans le secteur de Saint-Canut.

777-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-39, relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial sis au 17525, rue Charles, sur le lot 2 362 050, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-39 de « Les Rôtisseries St-Hubert ltée » relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial sis au 17525, rue Charles, sur le lot 2 362 050, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 114-08-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-39 de « Les Rôtisseries St-Hubert Itée » relativement à la rénovation d'un bâtiment commercial sis au 17525, rue Charles, sur le lot 2 362 050, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

778-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-41, relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 13729, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 2 655 342 et 2 655 351, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-41 de « Salon de Quilles St-Janvier inc. » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 13729, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 2 655 342 et 2 655 351, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 117-08-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-41 de « Salon de Quilles St-Janvier inc. » relativement à la rénovation extérieure d'un bâtiment commercial sis au 13729, boulevard du Curé-Labelle, sur les lots 2 655 342 et 2 655 351, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves qu'une bande de 45 cm minimum soit ajoutée pour y planter des graminées devant la terrasse.

779-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-21, relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis sur la rue Saint-Étienne, sur le lot 1 555 695, dans le secteur de Saint-Benoît. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-21 de « Guy Paquin » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis sur la rue Saint-Étienne, sur le lot 1 555 695, dans le secteur de Saint-Benoît, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 118-08-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-21 de « Guy Paquin » relativement à la construction d'un bâtiment résidentiel en secteur villageois sis sur la rue Saint-Étienne, sur le

lot 1 555 695, dans le secteur de Saint-Benoît, sous réserves du changement de la fenêtre et de la porte de la façade d'un style plus villageois et par l'ajout de fioritures dans les deux faîtes du toit.

780-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-42, relativement à la construction d'un centre de livraison, situé dans la zone ZOP2-35, sis au 13100, rue Henri-Fabre, sur les lots 5 963 248, 5 963 250 et 5 963 249, dans le secteur aéroportuaire. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-42 de « Société Immobilière Avions C Series inc. » relativement à la construction d'un centre de livraison, situé dans la zone ZOP2-35, sis au 13100, rue Henri-Fabre, sur les lots 5 963 248, 5 963 250 et 5 963 249, dans le secteur aéroportuaire, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 119-08-2019;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-42 de « Société Immobilière Avions C Series inc. » relativement à la construction d'un centre de livraison, situé dans la zone ZOP2-35, sis au 13100, rue Henri-Fabre, sur les lots 5 963 248, 5 963 250 et 5 963 249, dans le secteur aéroportuaire, tel que présenté.

781-08-2019 **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-43, relativement à la construction d'un bâtiment pour plusieurs établissements industriels ou commerciaux sis au 11685, montée Sainte-Marianne, sur les lots 5 383 748 et 5 478 455, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-43 de « 9267-5172 Québec inc. (Éric Lachapelle) » relativement à la construction d'un bâtiment pour plusieurs établissements industriels ou commerciaux sis au 11685, montée Sainte-Marianne, sur les lots 5 383 748 et 5 478 455, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 121-08-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-43 de « 9267-5172 Québec inc. (Éric Lachapelle) » relativement à la construction d'un bâtiment pour plusieurs établissements industriels ou commerciaux sis au 11685, montée Sainte-Marianne, sur les lots 5 383 748 et 5 478 455, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, sous réserves de :

- l'ajout de 6 marquises en aluminium noire au-dessus des portes comme ce qui est existant;
- l'aménagement paysager fait par un professionnel en façade;
- l'élimination de 2 cases de stationnement près de la borne fontaine en l'intégrant dans un aménagement paysager sécuritaire,

pour le bâtiment existant.

782-08-2019	Installation de panneaux d'arrêt dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'installer des panneaux d'arrêt aux intersections suivantes :

dans le secteur du Domaine-Vert Nord

- en bordure de la rue Jacques-Cartier, à l'intersection de la rue de la Jonquière, dans les deux directions, afin d'avoir des panneaux d'arrêt dans toutes les directions.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

783-08-2019	Interdiction de stationner sur la rue Notre-Dame, devant le numéro civique 17885, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X3 310 N7989)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'interdire le stationnement à cet endroit, pour faciliter les manœuvres d'un véhicule de transport adapté;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'interdire le stationnement devant la propriété située au 17885, rue Notre-Dame, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, et ce, du lundi au vendredi, de 11 heures à 19 heures;

À cet égard, d'autoriser le Service de l'équipement et des travaux publics à installer des panneaux de signalisation nécessaires.

Que ladite signalisation sera effective dans les trente (30) jours de l'adoption de la présente résolution.

784-08-2019	Décision relative au transport hors normes par la compagnie « Transport Spécialisé Chainé inc. ». (X3 300)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Transport Spécialisé Chainé inc. » a déposé une demande d'autorisation de circuler sur une partie du réseau routier de la ville soit pour le transport de trois (3) transformateurs;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'autoriser le transport hors normes, par la compagnie « Transport Spécialisé Chainé inc. », pour le transport de trois (3) transformateurs, par le chemin suivant, soit de la voie ferrée située au 9560, rue Saint-Vincent jusqu'au poste d'Hydro-Québec de Saint-Eustache au 305, boul. Albert-Mondou. Les routes empruntées sur le territoire de la Ville de Mirabel seront le rang Saint-Vincent, la montée Aubé, le rang Saint-Étienne et la montée de la Côte-Rouge, dans les secteurs de Sainte-Scholastique et de Saint-Benoît.

D'autoriser la directrice du Service de l'équipement et des travaux publics à signer une autorisation de transport hors normes avec l'entreprise « Transport Spécialisé Chainé inc. », aux conditions suivantes :

- les autorisations devront être obtenues auprès du ministère des Transports du Québec garantissant que toutes les structures empruntées sont suffisamment solides pour supporter le passage de ce véhicule hors normes;
- l'entreprise doit s'assurer que le réseau routier permette la circulation pour les dimensions et les charges transportées. Cette vérification relève de sa responsabilité et la Ville ne peut être tenue garante de par le fait qu'elle a autorisé le passage;
- l'entreprise s'engage à être responsable de tous dommages qui pourraient survenir à la suite du passage de son véhicule hors normes. Une preuve d'assurance devra être transmise au minimum 72 heures avant le passage;
- il est de la responsabilité de l'entreprise de transport de sécuriser 13 structures de ponceaux à l'aide de plaque de roulement en acier, tel qu'il appert au plan de « DTA Consultants s.e.n.c. », daté du 26 août 2016, lequel plan est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante ainsi que le croquis pour les emplacements;
- L'entreprise doit confirmer 72 heures à l'avance, la journée et l'heure réelle du passage du véhicule hors normes.

785-08-2019	Signature d'une entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx concernant l'utilisation d'un terrain pour des cours de pratique de conduite de tracteur. (G7 411 N5757)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville, une entente concernant l'utilisation d'un terrain pour des cours de pratique de conduite de tracteur,

à intervenir entre la Ville de Mirabel et le « Collège d'enseignement général et professionnel Lionel-Groulx ».

786-08-2019	Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 457 <i>Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout</i>, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2344)
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement numéro 457 *Concernant la gestion des services d'aqueduc et d'égout*, afin de modifier les heures et périodes de restriction de la consommation de l'eau.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

787-08-2019	Demande au ministère des Transports du Québec relativement à des mesures de sécurité concernant l'intersection de la route Arthur-Sauvé et de la montée Villeneuve et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin. (X3 600 N3713)
--------------------	---

CONSIDÉRANT l'accident mortel survenu le 22 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE les distances de visibilité et la configuration de l'intersection de la route Arthur-Sauvé et de la montée Villeneuve et du rang Saint-Étienne peuvent représenter un danger pour les usagers;

CONSIDÉRANT, en effet que, pour les usagers de la route en provenance du rang Saint-Étienne, la visibilité est réduite à l'intersection de la route Arthur-Sauvé, à cause de la configuration de cette route;

CONSIDÉRANT QUE les intersections de la montée Villeneuve et du rang Saint-Étienne sont très près l'une de l'autre et que les conducteurs peuvent éprouver des difficultés pour juger du moment opportun pour s'engager dans les intersections;

CONSIDÉRANT les difficultés soulevées par les citoyens de la Ville de Mirabel quant à la circulation à l'intersection de la route Arthur-Sauvé et de la montée Villeneuve et du rang Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'apporter des modifications à cette intersection, afin de rendre cette route plus sécuritaire et plus fluide aux citoyens de la Ville;

Il est proposé et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec d'accélérer le processus d'analyse des mesures à mettre en place pour sécuriser l'intersection de la route Arthur-Sauvé et de la montée Villeneuve et du rang

Saint-Étienne, dans le secteur de Saint-Augustin et de demander au ministère des Transports du Québec.

Que copie de cette résolution soit transmise à Mme Sylvie D'Amours, Ministre responsable des Affaires autochtones, ministre responsable de la région des Laurentides et députée provinciale de Mirabel et à M. François Bonnardel, Ministre des Transports du Québec.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par le directeur général, M. Mario Boily en date du 22 août 2019; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2019-08-21, 2019-08-22 et 2019-08-27 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

Affaires nouvelles.

788-08-2019 Octroi d'une aide financière à « Écoute agricole des Laurentides ». (G5 500)

CONSIDÉRANT QU'Écoute agricole des Laurentides est un organisme à but non lucratif qui a pour mission d'offrir un service de première ligne d'écoute et d'accompagnement aux personnes provenant du milieu agricole qui vivent des problématiques psychosociales;

CONSIDÉRANT QUE grâce à une approche proactive et adaptée au milieu agricole, l'organisme intervient auprès de ces personnes et sensibilise le milieu sur la santé mentale dans le but de prévenir la détresse psychologique et de favoriser le bien-être;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau et résolu unanimement :

Que la Ville de Mirabel consent à verser une aide financière au montant de 25 000 \$, suite à une demande présentée par « Écoute agricole des Laurentides », pour le soutien des entrepreneurs agricoles.

789-08-2019 Engagement de la Ville de Mirabel concernant l'orientation préliminaire dans le dossier portant le numéro 421936 à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ). (X6 112 103)

CONSIDÉRANT l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier numéro 421936, dans laquelle orientation, une condition est inscrite quant

au remembrement d'une superficie excédentaire de 1,3 hectares au lot voisin, en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mirabel consent à remembrer la partie excédentaire d'une parcelle de 1,3 hectares, soit du ou des lots 5 130 511 et 3 494 261, à un propriétaire riverain, en zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, des promesses d'achat ont été dûment signées par deux (2) propriétaires riverains;

Il est proposé et résolu unanimement :

D'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que la Ville de Mirabel consent et s'engage à remembrer le résidu de 1,3 hectares qui subsistera à la suite d'un morcellement advenant une décision favorable, de la Commission de la protection du territoire agricole, dans le dossier numéro 421936 concernant la demande d'exclusion pour l'implantation d'une école secondaire. À cet effet, la Ville de Mirabel s'engage à ce que la superficie de 1,3 hectare soit effectivement remembrée à un lot voisin, en zone agricole, la municipalité ayant déjà obtenu deux promesses d'achat de propriétaires contigus.

Le présent engagement est fait dans le cadre d'une condition apparaissant à l'orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le dossier numéro 421936, pour les fins d'une décision dans ledit dossier le tout advenant que la demande d'exclusion soit accordée relativement à l'implantation d'une école secondaire.

790-08-2019	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-44, relativement à la construction d'un bâtiment commercial/industriel sis sur la rue Arthur-Sicard, sur le lot 5 491 789, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2019-44 de « Cité du Commerce et des Industries (Ray junior Courtemanche) » relativement à la construction d'un bâtiment commercial/industriel sis sur la rue Arthur-Sicard, sur le lot 5 491 789, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 122-08-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-44 de « Cité du Commerce et des Industries (Ray junior Courtemanche) » relativement à la construction d'un bâtiment

commercial/industriel sis sur la rue Arthur-Sicard, sur le lot 5 491 789, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

791-08-2019	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2019-29, relativement à la transformation d'un immeuble agricole en installation de cannabis sis sur le chemin de la Côte-Nord, sur les lots 3 231 601 et 3 232 653, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 114)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 201-29 de « 9347-1472 Québec inc. (Karol Fortin) » relativement à la transformation d'un immeuble agricole en installation de cannabis sis sur le chemin de la Côte-Nord, sur les lots 3 231 601 et 3 232 653, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 123-08-2019;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 201-29 de « 9347-1472 Québec inc. (Karol Fortin) » relativement à la transformation d'un immeuble agricole en installation de cannabis sis sur le chemin de la Côte-Nord, sur les lots 3 231 601 et 3 232 653, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, sous réserves de l'ajout d'une bande noire dans le haut du bâtiment, tout le tour à la jonction du toit et des murs.

Parole aux conseillers.

Chaque conseiller et conseillère, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

792-08-2019	Levée de la séance.
--------------------	----------------------------

Il est proposé par monsieur le conseiller Patrick Charbonneau, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

Isabelle Gauthier, mairesse suppléante

Suzanne Mireault, greffière

